



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Finances
Réf : st

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : 1.1 Vote du budget primitif de la ville - année 2022

La commune est appelée à voter son budget dans un contexte international de profonde incertitude et d'instabilité suite au déclenchement de la guerre en Ukraine. La construction budgétaire s'est donc réalisée à partir d'éléments exogènes antérieurs à l'éclatement de cette guerre, et il convient d'avoir conscience que les effets inflationnistes du conflit sur les approvisionnements en denrées alimentaires et en fluides pourront venir impacter le budget en cours d'exercice.

Avant même que ne surgissent ces éléments de contexte, les paramètres essentiels que sont la croissance de l'activité économique et l'inflation dans une approche dynamique d'un budget communal étaient déjà identifiés comme des éléments de vigilance forte, puisqu'ils constituent tant les ressorts que les freins du budget primitif 2022. La vigilance n'en sera que plus forte dans ce contexte international nouveau, ayant conscience qu'il s'agit là d'éléments qui modifient de façon significative la façon habituelle de construire un budget dans un monde précédemment durablement en désinflation. Il est d'autant plus important de le souligner que nous nous situons dans une 2^{ème} étape de politique d'investissement soutenue après une année 2021 qui a vu le démarrage d'une partie des opérations majeures du mandat.

Avec un prix du baril de pétrole stabilisé à 90\$, l'Insee venait de modéliser une inflation qui devait atteindre 3,5% en juin 2022 avant de refluer vers des niveaux inférieurs. A ce jour, les premières estimations de l'inflation pour février 2022 sur les 12 derniers mois indiquent un niveau déjà dépassé (3,6%). Il convient par ailleurs de souligner que d'une manière générale, cette inflation « calculée » n'est pas l'inflation « ressentie » par la population, qui l'estime beaucoup plus forte, notamment pour les ménages les plus fragiles.

Par ailleurs, le budget communal subit de son côté les affres de l'inflation, ses prévisions de dépenses se voyant inflatées de cette dérive des prix que la revalorisation des bases des valeurs locatives prévue en LFI2022 (+3,4%, *exception faite des locaux professionnels attendus autour de +1,3%*) devrait compenser, du moins partiellement et permettre ainsi de préserver l'épargne de gestion pour ce nouvel exercice 2022.

Enfin, pour combattre cette inflation, la BCE va progressivement mettre un terme à sa politique monétaire très accommodante, ce qui signifie que dans un horizon de moins de 12 mois, il y aura un relèvement de ses taux directeurs ; cette annonce a immédiatement provoqué la remontée du taux à 10 ans français passé de territoire négatif à +0,7% aujourd'hui. La gestion de la dette en 2022 devra être ajustée en conséquence.

S'agissant de la fiscalité, la réforme de la fiscalité locale définie à la LFI 2020 (art.16) (suppression de la TH) et sa mise en œuvre en 2021 avec la baisse des impôts de production notamment sur le foncier bâti industriel (LFI 2021) a fait table rase des derniers leviers fiscaux des exécutifs locaux pour ne conserver qu'un seul taux, celui du foncier bâti (produit fiscal 2022 attendu de 14 051k€). Néanmoins et toute proportion gardée, subsiste un 2^{ème} levier fiscal beaucoup moins important sur la TH conservée pour les villes comme Chevilly-Larue ; il s'agit de la TH sur les résidences secondaires (THRS) dont le poids reste très relatif (produit fiscal 2022 attendu de 235k€ valeur 2022).

A noter que la THRP (TH des résidences principales) continue d'être acquittée par les 20% restants des contribuables chevillais en 2022 pour le 1/3 restant ; 2023 sera la première année d'effacement total de la THRP. D'ici là, elle continuera d'aller dans les caisses de l'Etat et non plus dans celle de Chevilly-Larue.

S'agissant des dotations et compensations de l'Etat, la DGF (part forfaitaire) 2022 reste à zéro (0) ; la DSU (part solidarité) est attendue en hausse à 173k€ (+10,5%).

La LFI2022 n'apporte pas de bouleversement dans ces dispositifs de péréquation verticale.

Parmi les compensations significatives de l'Etat figure celle relative au foncier bâti industriel mise en œuvre l'an passé (50% des bases industrielles, soit 2 530k€ pour 2022 compensées au taux 2021 (29,81%), soit 754k€ de produit de compensation).

Dans ce contexte enfin marqué par une stabilité relative du point de vue fiscal, par rapport à la double réforme 2021, la ville de Chevilly-Larue a élaboré un budget volontaire et ambitieux pour 2022 qui a pour objectif de la projeter dans les années futures.

Les grands agrégats du budget primitif 2022 :

1/ dans sa forme règlementaire M14 :

(en €)	bp2022		bp2022
TOTAL Dépenses de fonctionnement	41 957 751	TOTAL Recettes de fonctionnement	41 957 751
TOTAL Dépenses d'investissement	13 081 289	TOTAL Recettes d'investissement	13 081 289
TOTAL GENERAL	55 039 040	TOTAL GENERAL	55 039 040

2/ après retraitement de la péréquation

(en €)	bp2022		bp2022
TOTAL Dépenses de fonctionnement	39 369 478	TOTAL Recettes de fonctionnement	39 369 478
TOTAL Dépenses d'investissement	13 081 289	TOTAL Recettes d'investissement	13 081 289
TOTAL GENERAL	52 450 767	TOTAL GENERAL	52 450 767

Après 2021 et le temps de la résilience, le budget primitif 2022 se veut incontestablement un budget de relance (mise en œuvre de nouvelles initiatives et redémarrage d'actions structurantes stoppées pour cause de pandémie) et de projection pour les prochaines années (investissements majeurs). Il se positionne parfaitement sur la trajectoire esquissée pour les années à venir, garantissant la bonne tenue de ses indicateurs majeurs que sont l'autofinancement prévisionnel ou la capacité de désendettement.

S'agissant de l'autofinancement prévisionnel (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les charges financières), il ressort à 3 727k€ (+11%) versus 3 358k€ en 2021) et représente 9,2% des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

Quant à la capacité de désendettement, elle reste « stationnée » sous les 7 ans pour la 4^{ème} année consécutive (depuis 2019).

Dans sa globalité, le budget primitif 2022 est en expansion de 1% pour sa partie recettes réelles de fonctionnement - RRF à 41 816k€. Pour rappel, le budget 2021 avait été élaboré avec un biais prudent en retenant des perspectives de tassement de la fiscalité économique au regard de la Covid ; le « quoi qu'il coûte » à l'échelle nationale s'est traduit sur le territoire de la commune par une quasi-stabilité des produits fiscaux concernés. La revalorisation des bases fiscales pour 2022 (+3,4%) et un effet base statistique de comparaison favorable, comme cela vient d'être dit n-1 explique cette évolution.

Quant à sa partie dépenses réelles de fonctionnement - DRF, elle s'inscrit en hausse de +0,8% à 35 501k€, nette de la péréquation 2022. A noter que ces mêmes DRF (toutes dépenses confondues) ressortent à 38 089k€, très proche du score 2021 (38 023k€).

Plus précisément s'agissant des RRF, l'évolution sur les bases totales en 2022 (habitation à 21 405k€, industriel à 2 530k€ et locaux professionnels à 32 900k€) est attendue respectivement à +3,7% (avec

53k€ supplémentaires de bases exonérées revenant en imposition en 2022), +3,4% et +1,3%, soit une progression globale de +2,3%.

L'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la MGP et qui « embarque » la fiscalité économique du territoire communal est inscrite au bp2022 pour 20 084k€ (inchangée).

Les autres dispositifs fiscaux (taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) ou encore taxe de séjour) procurent des ressources toujours aussi indispensables à la couverture du fonctionnement de la ville pour respectivement 350k€ et 120k€. A ces dispositifs fiscaux s'ajoutent les impôts indirects (taxe sur les pylônes, taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), taxe additionnelle sur les droits de mutation, droits de voirie pour respectivement 78k€, 360k€, 550k€ et 50k€).

Enfin, le SYGEO (syndicat pour la géothermie) devrait verser à la commune 57k€ s'agissant de la redevance d'occupation du domaine public communal.

Les produits des services et refacturations ont connu ces 2 dernières années des baisses significatives par rapport à un plus haut niveau en 2019 à 2 857k€ (versus 1 840k€ en 2020 et 1 967k€ en 2021).

L'ambition de ce budget est de rehausser à 2 328k€ l'objectif 2022, aidé par le redémarrage des prestations entravées ou stoppées par la pandémie.

A noter que ce montant doit s'apprécier en fonction d'autres éléments qui le composent et en particulier la refacturation 1/des agents mis à disposition du territoire (157k€) pour l'ensemble des compétences transférées (déchets, assainissement et PLU), 2/du théâtre et du COS (176k€).

Côté dépenses DRF, elles évoluent de +8.5% (bp/bp) pour les charges à caractère général à 6 978k€, +0,8% (bp/ca) à 23 900k€ pour les dépenses de personnel (non compris l'indemnité inflation (39k€) compensée par l'Etat) et -8,6% (bp/bp) à 3 943k€ s'agissant des autres dépenses de gestion courante, l'effort communal étant fléchi comme indiqué infra sur les subventions aux associations et autres satellites. L'inscription du FCCT bp/bp est ramenée à 200k€.

Autre variable majeure qui conditionne les grands équilibres budgétaires, l'évolution de la péréquation horizontale est attendue à 2 588k€ pour 2022, dont la baisse a été principalement portée ces dernières années par la composante FPIC ; si le FNGIR devrait rester inchangé à 1 037k€, le FPIC et le FSRIF devraient rester contenus à des niveaux respectivement de 1 200k€ et 351k€.

Il est rappelé le lien qui existe entre les contributions FPIC et FSRIF. La contribution FPIC 2022 de l'ensemble intercommunal (EPT+villes) majorée de la contribution FSRIF 2021 des communes membres ne doit pas dépasser 14% des recettes territorialisées.

Le programme d'équipement s'établit à 10 535k€ en progression de +13,6% de bp à bp ; remboursement de la dette inclus, les dépenses réelles d'investissement ressortent à 12 940k€ (+12,4%).

Ces dépenses d'investissement sont financées pour 71,6% par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissement, dotations diverses) et pour le solde par recours à l'emprunt (28,4%).

A propos de la dette, 1/le remboursement en capital prévu au bp2022 (2 364k€) représente 9,5% de l'encours au 1^{er} janvier 2022 (24 983k€) ; 2/le taux moyen attendu pour 2022 est de 2,38% ; 3/ sur la base du stock de dette au 1^{er} janvier 2022, la capacité de désendettement ressort à 6,7 années ce qui est la marque d'une épargne brute significative (près de 10%) conjuguée à un CRD maîtrisé.

Au 1^{er} janvier 2022, la durée de vie résiduelle de la dette est de 13 ans, sa durée de vie moyenne (durée de vie nécessaire pour rembourser la moitié du capital appelée aussi vitesse moyenne de remboursement du prêt) est de 6 ans et 3 mois.

Le budget 2022 affecté aux dépenses de personnel s'établit à 23 939k€, soit une évolution plutôt contenue à 0,8% bp/ca (hors indemnité inflation de 39k€).

Il s'agit de dépenses récurrentes, comprenant notamment l'ensemble des salaires et des charges ouvrières et patronales de tous les agents travaillant à la commune quel que soit leur statut (titulaire, stagiaire, contractuels, vacataires apprentis, emplois aidés, etc.), la cotisation d'assurance aux risques statutaires accident de travail et maladie professionnelle des fonctionnaires, (exclus du régime général), les frais de déplacement incluant le transport, l'indemnité mobilité et les congés bonifiés, les indemnités des régisseurs, les allocations chômage, la cotisation obligatoire au centre de formation du CNFPT et au Centre Interdépartemental de Gestion, les prestations d'actions sociales, les participations financières aux cotisations des agents à la prévoyance santé et maintien de salaire, l'adhésion au centre de médecine professionnelle, les factures liées aux expertises médicales et aux campagnes de dépistages contre le cancer et la vaccination et des dépenses pour les risques psychosociaux. A cela s'ajoute, la maintenance de l'outil d'archivage, la documentation, la formation, les frais d'annonce pour le recrutement, les vêtements de travail, etc.

S'agissant du budget dédié aux associations stricto sensu (partie fixe/structure et partie variable/projet), il s'établit à 1 771k€ (*précision : par rapport aux années passées, toutes les subventions estampillées « exceptionnelles » passées au chapitre 67 (charges exceptionnelles) ont été réintégrées au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).*

Quant à la dotation au théâtre (EPIC), elle s'établit à 879k€ (nc les mises à disposition de personnel et des locaux) pour le fonctionnement et à 37k€ pour sa partie projet également intégrée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

2°) LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT :

Les chapitres (chap) 011, 65 et 67 pour les dépenses, 70, 74 et 75 pour les recettes sont déclinés ci-après au travers des périmètres suivants.

Présentée conformément à la grille de lecture des commissions de négociation, la revue ci-dessous est déclinée en deux parties, services opérationnels puis services supports, dans l'ordre lexicographique, avec la répartition des différents postes de dépenses, et le financement associé.

Il s'agit de l'ensemble des projets proposés par les élus avec l'assistance des services municipaux qui structurent la vie et le coût des services publics communaux.

Les comparatifs N/N-1 sont **doublement réalisés** à la fois bp/bp et bp/cae (*cae : compte administratif 2021 estimé*).

Le budget primitif de fonctionnement 2022 (recettes d'ordre incluses) s'établit à 41 958k€ dont 41 816k€ de recettes réelles.

a/ Les services opérationnels :

ACTION SOCIALE (action sociale, logement, retraités, santé, handicap) :

Le budget de fonctionnement 2022 ressort à 355k€, en baisse de -35,4% bp/bp (-35,4% bp/cae). La contribution au CCAS 2022 a été révisée à la baisse (-200k€) au regard de l'excédent 2021 du budget de ce dernier, le souci de la meilleure allocation possible des crédits devant éviter tout phénomène de thésaurisation.

Le service poursuit ses actions en faveur des publics fragilisés. Les prévisions sont quasi-inchangées sur le chap 011 pour l'ensemble des actions (aides à domicile, service intercommunal de soins infirmier, foyer Gabriel Chauvet, maintenance défibrillateurs, cours de langue française, sorties des familles, hospitalisation d'office ...), les contributions pour l'habitat (chap65) sont maintenues à l'identique.

Les recettes attendues s'élèvent à 422k€, soit une hausse de +0,9% (bp/bp) qui s'explique notamment par une anticipation du redémarrage des participations des usagers.

Par ailleurs, les recettes issues du traitement des dossiers RSA avec le département (20k€) sont désormais encaissées sur le budget du CCAS en lieu et place de la ville.

CONSERVATOIRE :

- Arts plastiques

Inchangé de bp/bp, en hausse (+3,6% bp/cae), le budget de fonctionnement s'établit à 28k€. Structuré autour de 6 actions, il s'agit d'expositions autour de l'art culinaire, de travaux des élèves, de la rentrée, des sorties d'atelier et des ateliers (pratiques artistiques, art numérique) ; les dépenses de structure indispensables au bon fonctionnement des arts plastiques sont maintenues à l'identique (31% en structure à 9k€).

Le financement est attendu inchangé (bp/bp, 28k€) moins ambitieux que l'exécution 2021 (-15,5% de bp/cae -concerne les droits d'inscription).

- Conservatoire de musique et danse

Le budget s'élève à 38k€ (+2,7% bp/bp, en hausse de +18,2% bp/cae).

L'atelier jazz, l'initiative « Fêtes de la musique », l'accès à la culture musicale avec la pratique artistique en milieu scolaire, des concerts classiques hors les murs adaptés notamment au public de la MPT, des élèves en zone REP, des innovations musicales (rencontre de la musique classique avec la musique électronique), les musiques actuelles avec les nouvelles technologies et 4 galas de danse sont autant d'actions qui structurent l'offre du conservatoire pour 2022. Les dépenses de structure sont incontournables (stable à 16k€, soit 42% en structure).

Le financement attendu est stable à 109k€ bp/bp), en augmentation de +7,4% de bp/cae) il concerne principalement les droits d'inscription et peut être logiquement revu à la hausse pour 2022 compte-tenu de la sortie de la pandémie.

DEMOCRATIE LOCALE :

Il s'agit d'initier et de développer des actions favorisant la participation citoyenne : activités des comités de quartiers déjà existantes mais à développer ; activités des comités consultatifs ; concertations et réunions publiques diverses ; balades citoyennes, pour ne citer que les plus significatives d'un point de vue budgétaire. Le budget est attendu à 23k€ (vs 16k€ pour 2021). Certaines de ces initiatives ont déjà vu le jour en 2021 (cae=10k€).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERCO :

Un budget en petite hausse pour 2022 (125k€, +2,5% de bp/bp) mais en baisse au regard de l'exécution 2021 (-3,9%, bp/cae).

Les actions (brocante, marché campagnard, lien avec les commerçants et outils de redynamisation économique, gestion locative et marché forain) sont les actions prévues pour 2022.

Le retour à meilleure fortune en matière de financement pour 2022 semble tenir la corde (96k€ après 57k€ en 2021 et 40k€ en 2020).

ENSEIGNEMENT :

Avec le redémarrage attendu des activités pour 2022, le budget de l'enseignement progresse de près de +30% à 613k€ (bp/bp), ou encore de +72,8% (bp/cae), ce qui prouve que l'année 2021 a beaucoup ressemblé à l'année 2020. Au chap011, la non-programmation des classes d'environnement avait entraîné en 2021, l'effacement d'un crédit de 235k€ comparativement à une année « normale ». Même chose côté ALSH où les achats de prestations de service avaient été diminués au regard du contexte pandémique. Les actions (classes de cirque, classes d'environnement, rentrée scolaire, hygiène des locaux, activités d'été ALSH, séjours hiver et été ALSH) figurent dans l'offre 2022 ; à noter que la ludothèque a été transférée sur le périmètre des politiques préventives à partir de 2022.

Au chap65, la subvention à la CDE est revue à la baisse (75k€ vs 95k€ en 2021) pour tenir compte d'un excédent dégagé sur 2021. Les recettes sont inscrites à hauteur de 837k€ (vs 803k€ de bp/bp), en extension par rapport à 2021 (+27,3%, bp/cae). Elles sont issues des participations des familles (406k€) et des subventions de la Caf qui ressortent à 431k€, soit +28,2% de bp/cae quand les restitutions d'indus ont pesé sur le score 2021. A noter que les prévisions des familles sont à quasi-parité avec les prévisions attendues de la Caf.

ETAT CIVIL – ELECTIONS :

Le budget, à 9k€ reste inchangé de bp/bp, en progression de +4% bp/cae. Les affaires générales et la documentation constituent l'essentiel du bp2022 avec le contexte électoral (élections présidentielles).

Le volet funéraire se réduit à l'entretien/réparation.

Le financement s'inscrit à hauteur de 41k€ (quasi-inchangé de bp/bp), des subventions attendues pour le recensement, les titres sécurisés et les frais d'assemblée électorale (21k€) ainsi que des recettes des concessions funéraires (20k€), plus ambitieux que l'exécution 2021 à 30k€.

MEDIATHEQUE :

Le budget s'établit à 132k€ (+1,5%, bp/bp, +10,6% bp/cae). La valorisation des collections, des actions éducatives et la parentalité, la médiation numérique et l'inclusion sociale, les actions culturelles et pratiques artistiques, la ville du conte et du grand Dire, le PEL, la médiation littéraire pour adultes, la formation et la réussite scolaire pour adultes, la découverte du cinéma, des musiques vivantes et la fracture numérique sont autant de projets qui devraient pouvoir se réaliser en 2022 avec l'appui de dépenses de structure de 27k€, soit 20% en structure).

Des recettes marginales viendront participer au financement pour 6k€. Il s'agit de la participation des usagers à la braderie, à des sommes versées pour des documents non restitués.

POLICE – TRANQUILLITE PUBLIQUE :

L'année 2022 devrait correspondre à la montée en régime de la police municipale ; pour accompagner cette dernière, le budget 2022 va être porté à 46k€ (fonctionnement hors MS) versus 5k€ exécuté au ca 2021. L'essentiel de ce budget correspond à de l'équipement et à sa maintenance (39k€).

Pour sa composante tranquillité publique, le médiateur des conflits est reconduit à hauteur de 6k€.

PETITE ENFANCE :

Le budget dépenses ressort à 140k€ (-2%, bp/bp, +20,1% bp/cae). Les différentes structures (crèche familiale, crèche collective maison bleue, crèche Gaston Variot, les Petites Colombes) et la coordination prévoient de reconduire à l'identique les charges de fonctionnement. A noter que le budget du RAM prévoit une allocation différentielle à 40k€ (31k€ au ca2021).

Le financement est procuré par des participations des familles revues à la baisse (336k€, -2,6% bp/bp, +4,8% bp/cae) et les différentes subventions Caf (1 323k€, -3,7% bp/bp) portant le niveau des ressources attendues à 1 659k€ (-3,4% bp/bp, +8,5% bp/cae).

POLITIQUES PREVENTIVES :

Année de développement de ce périmètre, il englobe à ce jour, 5 actions dont 2 déjà existantes par le passé et regroupées sous cette nouvelle bannière (action relative au soutien à la parentalité, actions préventives contre les violences conjugales, contre les discriminations et en direction des enfants et des jeunes, et la ludothèque). Les dépenses sont attendues pour 38k€ et les recettes pour 25k€. A noter en l'espèce, l'apport de la ludothèque pour 20k€ au titre de la convention territoriale globale (CTG, CAF).

RELATIONS INTERNATIONALES :

Le budget alloué aux relations internationales est maintenu à l'identique (59k€, bp/bp), (+24,3%, bp/cae). Les inscriptions sont en petite hausse pour Martorell, Hochdorf et Victoria, Dieuk et Pougne Hérisson sont inchangés et Yen Bai est revu à la baisse, avec le souci de maintenir l'aide nutritionnelle aux enfants.

RESTAURATION :

Le budget s'établit à 1 032k€ (+3,7% bp/bp, +10,7% bp/cae). L'achat de denrées alimentaires (77,5% du budget) demeure le poste de dépenses principal (800k€, +5,5% bp/bp, exécution 679k€ au ca2021). Toutes les actions nécessaires au bon fonctionnement du service sont budgétées (maintenance des hottes et des équipements de cuisine, vêtements de travail, produits jetables alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien, analyses bactériologiques, location de véhicules frigorifiques, emploi d'une diététicienne..).

Les recettes tirées de la restauration scolaire sont attendues à 579k€ (-11,3% bp/bp, +12,6% bp/cae).

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

Le budget du service est de 159k€, en progression de +20,9% (bp/cae). S'adressant aux publics collégiens, lycéens et jeunes adultes, les actions principales sont : les séjours collégiens et lycéens les ateliers cirque, l'atelier hip hop, les espaces collégiens, lycéens, et le pôle réussite jeunesse, les chantiers jeunes ainsi que des animations hors les murs. Toutes ces initiatives ressortent au chap011 pour 140k€. Des aides diverses (permis de conduire, 1^{ère} installation...) figurent au bp pour 15k€ (chap67).

Le financement est attendu inchangé (bp/bp) à 124k€ : à noter que l'exécution 2021 est ressortie à 73k€, (+70,4% bp/cae), la part des contributions des espaces collégiens et lycéens (95k€) dans le bp2022 demeurant dominante en structure (77%).

SPORTS :

Le budget du service progresse pour s'établir à 127k€ (+36,6% bp/bp, +40,4% bp/cae). Il permet d'une part de gérer et entretenir les équipements sportifs municipaux, dont la piscine municipale, et d'autre part de financer des « initiatives sportives » en prévision des JO ainsi que forum de rentrée, journées scolaires sportives ou participation à la fête communale. Pour cette année 2022, figure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude diagnostique de l'offre sportive actuelle de la commune et permettre de définir des axes de la future politique sportive. Dans ce contexte, la part de l'entretien et maintenance ressort à 68% du bp à 79k€.

Le financement (157k€) est principalement tiré des recettes de piscine qui représentent 73% en structure. L'exécution 2021 n'a été que de 50k€, compte-tenu de la pandémie.

TRANSITION ECOLOGIQUE :

Ressortant à 34k€ (quasi-inchangé, bp/bp), +155,2% bp/cae, ce budget flèche les actions (animations du relais-énergie, développer les actions d'économie circulaire, aide communale en faveur du développement durable, mise en œuvre du programme national « Abeille sentinelle de l'environnement » et encourager les pratiques de mobilités douces. Des aides communales en faveur du développement durable (isolations de combles, achat vélos...) sont inscrites pour 8k€.

Un financement remboursement SIPPEREC pour 2k€ est attendu pour l'animation du relais-énergie.

URBANISME (Aménagement urbain) :

Le budget représente 59k€ (+13,4% bp/bp), en extension de +47,4% bp/cae. La gestion locative et les charges de copropriété (56% en structure) sont assorties d'actions nécessaires au bon fonctionnement (frais de procédure, reprographie, bail emphytéotique ainsi que divers frais pour les acquisitions foncières futures..). Une contribution au syndicat d'action foncière (SAF) est également prévu (chap65). Les recettes (26k€) sont issues de la gestion locative (94% en structure) et du bail emphytéotique du parc des sports pour le solde.

b/ Services supports :

ARCHIVES – DOCUMENTATION

Le budget dédié s'élève à 27k€ ; il est affecté aux archives de la ville (rangement et traitement) et la documentation (élus et administration).

COMMUNICATION :

Le budget progresse de 22,5% à 365€ bp/bp, en hausse de +15,9% bp/cae. Ce budget d'un service support qui accompagne chaque service opérationnel dans la mise en œuvre de ses actions se veut transversal et pilote plus directement des actions comme le journal municipal, 46% en structure. L'accompagnement est prévu sur une trentaine d'actions pour l'exercice 2022.

Les supports gérés sont susceptibles de générer des recettes publicitaires (41k€ attendues pour 2022, inchangé bp/bp).

DST :

Le budget de la Direction des services techniques représente une part importante du budget du chap011 (près de 40% en structure en 2022 comme en 2021), soit 2 689k€, +6,4% bp/bp, +7,5% bp/cae.

Ce budget regroupe plusieurs secteurs : l'environnement et la voirie (538k€ vs 553k€, soit -2,7% bp/bp, +0,7% bp/cae), la logistique (484k€ vs 474k€, soit +2,1% bp/bp, +3,8% bp/cae) et le patrimoine bâti (1 667k€ vs 1 498k€, soit +11,3% bp/bp, +8,6% bp/cae). La hausse du prix de l'énergie est la principale variable en matière d'inflation subie avec l'accroissement du patrimoine bâti.

Le patrimoine bâti représente le principal budget de la DST, il repose majoritairement sur les fluides (1 269k€ vs 1 205k€ bp/bp, exécuté pour 1 196k€, +6,4% bp/cae) et les contrats de maintenance et d'entretien du patrimoine communal (270k€ quasi-inchangé bp/bp, exécuté pour 285k€, -5,2% bp/cae) qui traduit une maîtrise de ce type de dépense dans un contexte d'extension du patrimoine communal. Concernant l'environnement et la voirie, ce budget comprend les prestations et les fournitures nécessaires à l'entretien des espaces verts (155k€ quasi-inchangé bp/bp, exécuté 172k€ au ca2021) et de la voirie (383k€ vs 388k€ bp/bp, exécuté 328k€ au ca2021). Le budget logistique, quand à lui, comprend les fournitures nécessaires aux travaux réalisés en régie (quincaillerie, maçonnerie, peinture et brosse, électricité, plomberie, serrurerie et menuiserie) et les vêtements de travail des agents, ainsi que le matériel nécessaire au fonctionnement du garage, et enfin l'ensemble des fournitures de bureau et matériel nécessaire au fonctionnement des services municipaux.

Les recettes inscrites à hauteur de 33k€ sont attendues pour la location des jardins familiaux, la location du site SEGEX et la refacturation des feux tricolores.

FINANCES :

S'agissant de ce budget, il ressort à 170k€ (-5,2% bp/cae) ; fédérant l'ensemble des dépenses transversales non affectées (affranchissement, télécommunication, frais de mission, cotisations diverses, fiscalité patrimoniale, indemnités, marchés...), ce budget est particulièrement dépendant du budget affranchissement (94k€ bp exécuté pour 94k€ au ca2021), et de la fiscalité qui grève le patrimoine communal (26k€).

A ces dépenses du chap011, il convient d'ajouter les autres dépenses de gestion courante concernent pour l'essentiel les subventions de fonctionnement aux associations, le contingent incendie et le FCCT (3 204k€, quasi-inchangé bp/cae).

Pour rappel depuis 2016 et l'intégration de la MGP, une prévision FCCT (fonds de compensation des charges territoriales) est inscrite pour 200k€ au titre de 2022. Il n'y a plus d'inscription relative à des subventions exceptionnelles, toutes les subventions étudiées étant inscrites au chap65 comme indiqué supra.

Côté recettes, les impôts et taxes constituent la première recette en terme d'importance (85,9% des recettes réelles de fonctionnement) ; prévue à 20 084k€, l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) qui reprend la fiscalité entreprises et la CPS représente en structure 48,0% des RRF ; la

fiscalité ménages et économique – on parle ici uniquement de la taxe foncière - (14 319k€) ressort à 34,3% des RRF – pas de nouvelle pression fiscale en 2022 (0%) hors l'effet revalorisation des bases « ménages » et « industriel » de +3,4% (LFI2022) et +1,3% pour les locaux professionnels, les bases nettes étant attendues en hausse de +2,3% compte-tenu d'un retour en imposition pour 53k€ de bases de foncier bâti exonérées. Dernier élément de fiscalité directe, il s'agit de la THRS évoquée supra (produit attendu=235k€).

La fiscalité indirecte [(taxe sur les pylônes (78k€), taxe sur l'électricité (360k€), taxe additionnelle sur les droits de mutation (550k€), la taxe locale sur la publicité extérieure (350k€), la taxe de séjour (120k€) et les droits de voirie (50k€)] complète le dispositif.

La péréquation horizontale attendue (2 588k€ décomposé comme suit 1/FSRIF pour 351k€, 2/FPIC pour 1 200k€, 3/FNGIR pour 1 037k€) va ponctionner à due concurrence soit 18,1%, le produit fiscal attendu des impôts ménages 2022.

Côté dotations et compensations de l'Etat (7,3% des RRF à 1 015k€), les projections attendues en matière de péréquation verticales montrent que si la ville ne perçoit plus de DGF depuis 2019 après avoir contribué des années au redressement des finances publiques sur 2013-2020, cet état de fait va se poursuivre pour 2022.

Depuis la double réforme fiscale de 2021, les compensations de l'Etat qui figurent au bp2022 sont la compensation de 50% du produit du foncier bâti pour les locaux industriels (base 2022 et taux 2021) attendue autour de 754k€, et d'autres plus marginales au titre du foncier bâti (47k€).

Avec la disparition de la TH en 2021, c'est aussi la disparition des compensations adossées à cette taxe ; à noter que la compensation de la TH a été intégrée dans le dispositif de substitution par le foncier bâti du département.

Les composantes regroupées au sein de la variable d'ajustement de l'ex-enveloppe normée n'existent donc quasiment plus à Chevilly-Larue.

La DSU progresse à 173k€ pour 2022 (+10,9%) basée sur des critères de charges (revenu moyen imposable par habitant notamment).

Enfin une compensation à verser par l'Etat pour l'indemnité inflation vient compléter le dispositif des dotations et compensations (39k€).

Le bouclage du financement du fonctionnement est réalisé par les produits des services (2 328k€) qui représentent en structure 5,6% des RRF et les autres produits de gestion, les atténuations de charges et les produits financiers qui assurent 1,2% des RRF.

INFORMATIQUE :

En progression à 344k€ (+0,8%, bp/bp, +8,3% bp/cae) ce budget reste plus que jamais concentré majoritairement autour de 4 actions majeures (maintenance des logiciels métiers, des matériels et logiciels d'infrastructure, maintenance téléphonie et location parc copieurs, soit 91% en structure).

PERSONNEL :

Les dépenses de fonctionnement de la direction des ressources humaines s'inscrivent inchangées de bp/bp, +20,5% bp/cae à 412k€. Il s'agit de dépenses récurrentes, comprenant notamment la formation, les vêtements de travail, les frais d'annonce pour le recrutement, les frais de déplacement incluant le transport et les congés bonifiés, les indemnités des régisseurs, la campagne de vaccination contre la grippe, une prise en charge pour les risques psychosociaux, la maintenance de l'outil d'archivage (KARDEX), les cotisations diverses et la documentation.

RELATIONS PUBLIQUES :

Autre service support, le budget de fonctionnement des relations publiques ressort à 315k€, +3,6% bp/bp, +1,3% bp/cae ; la plupart des actions habituelles avant la pandémie retrouve leurs places. Le financement est principalement assuré par la location de salles avec un objectif revu à la hausse à 29k€ (+26% bp/bp, +0,2% bp/cae) avec la livraison de la salle Joséphine Baker.

SERVICE JURIDIQUE :

Le budget reste inchangé à 48k€. Il est principalement utilisé pour des prestations d'assistance juridique.

3°) LES PROJETS EN INVESTISSEMENT :

Le budget primitif d'investissement 2022 s'établit à 13 081K€ (dont 12 940k€ de dépenses réelles d'investissement).

a/ Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement (en progression de +13,9% à 10 535k€) se déclinent comme suit :

- 1/ études et logiciels : 149k€
- 2/ subventions d'équipement versées : 363k€
- 3/ acquisition de mobilier et matériel : 557k€
- 4/ travaux sur opérations pluriannuelles : 8 817k€ (cf. PPI joint)
- 5/travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine : 350k€
- 6/ travaux d'entretien et de maintenance de la voirie : 300k€ (cf. liste entretien voirie)

b/ Dépenses financières (emprunts et dettes assimilées) :

Il est prévu de rembourser au total, 2 404k€ dont

- 2 364k€ en capital conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts en portefeuille,
- 40k€ au syndicat Intercommunal des Etablissements du Second Cycle du Second Degré (SIESCSD) pour le financement de la rétrocession de la salle Joséphine Baker.

c/ Recettes d'équipement et recettes financières :

- 1/ autofinancement prévisionnel dégagé : 3 727k€
- 2/ autres ressources propres : 1 332k€ (dont FCTVA et taxe d'aménagement), subventions et dotations pour 2 625k€, amendes de police pour 100k€.
- 3/ produits des cessions d'immobilisation : 1 374k€
- 4/ emprunt pour solde : 3 782k€

L'équilibre réel sur l'exercice 2022 se vérifie à partir de la relation suivante :

ressources propres (9 158k€) > remboursement emprunts et dettes assimilées (2 404k€)

Vu,
Le Directeur général des services.